



ARRETE MUNICIPAL N° 10/2026

réglementant le stationnement et la circulation 2 rue de l'Enfer / rue du Dr Albert Schweitzer

Le Maire,

Vu les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-2 et L2542-2, L 2542-3, L2542-4 et L 2542-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 44 et R 225 ;

Considérant les travaux pour la démolition partielle d'une grange sise 2 rue de l'Enfer, à l'angle de la rue du Dr Albert Schweitzer, à compter du 13 janvier jusqu'à la fin des travaux ;

Considérant que pour cette intervention, il est nécessaire de prescrire les mesures permettant l'exécution de ces travaux tout en assurant la circulation des véhicules et la sécurité des usagers ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement sont interdits aux abords du chantier ;

ARTICLE 2 : La chaussée sera partiellement rétrécie pour des raisons de sécurité liées à la démolition partielle d'une grange au droit du chantier ;

ARTICLE 3 : La signalisation de chantier sera mise en place par l'entreprise HAEGELI TP, 9 rue des Vergers 67920 SUNDHOUSE, responsable des travaux ;

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est valable à compter du 13 janvier jusqu'à la fin des travaux ;

ARTICLE 5 : M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée pour information à :

- M. LE COMMANDANT DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE
- L'ENTREPRISE HAEGELI TP

Fait à Sundhouse, le 13 janvier 2026



Le Maire,
Mathieu KLOTZ